

RÉUNION DE QUARTIER SAINT-ANTOINE LADHOF



Le port de plaisance sur le canal de Colmar, route de Neuf-Brisach.



La piscine Aqualia.



La rue du Frêne.

27 FÉVRIER
2025

Dynamique, vivant, agréable, historique, arboré... De nombreux adjectifs peuvent décrire le quartier Saint-Antoine Ladhof, situé au nord-est de Colmar. Avec ses 9,8 km², c'est le deuxième quartier le plus étendu de la ville. Il se caractérise ainsi par une diversité de paysages et de fonctions. Au nord, sont installées des zones industrielle et économique. La base nautique de Colmar-Houssen, plébiscitée pour la détente, s'étend à cet endroit. Puis en se dirigeant vers l'est, vous trouverez un tissu d'habitations, de commerces, d'équipements sportifs et de loisirs.

Jusqu'au début du 20^e siècle, le quartier a une vocation majoritairement agricole. L'ouverture du canal de Colmar et la création du port de commerce en 1864 vont le chambouler, tout comme l'installation des Usines municipales en 1868. À la fin du 19^e siècle, la présence d'usines, en particulier la filature André Kiener, contribue à l'essor de la population. Après la Première Guerre mondiale, le quartier s'urbanise le long de la route de Neuf-Brisach.



Le marché aux chrysanthèmes, à l'entrée du cimetière du Ladhof (fin des années 1950, début des années 1960).

©Archives municipales de Colmar/DR

SERVICES EN LIGNE



De nombreuses démarches administratives sont désormais réalisables sur Internet par les usagers. Simples et rapides, ces opérations évitent les temps d'attente à la Mairie! L'ensemble de ces démarches peut bien sûr être effectué directement à la Mairie.

Besoin d'une carte d'identité ou d'un passeport ?

Attention, les délais peuvent s'allonger suivant les périodes de l'année. Comptez quatre à six semaines pour obtenir un nouveau titre.

Mode d'emploi: pour une carte nationale d'identité ou un passeport, effectuez une pré-demande en ligne sur passeport.ants.gouv.fr puis prenez rendez-vous sur eservices.colmar.fr Vous pouvez également venir directement en Mairie, mais le temps d'attente est variable.

Actes d'état civil

Demandes d'actes de naissance, de mariage ou de décès : effectuez directement votre demande en ligne. Rendez-vous sur colmar.fr

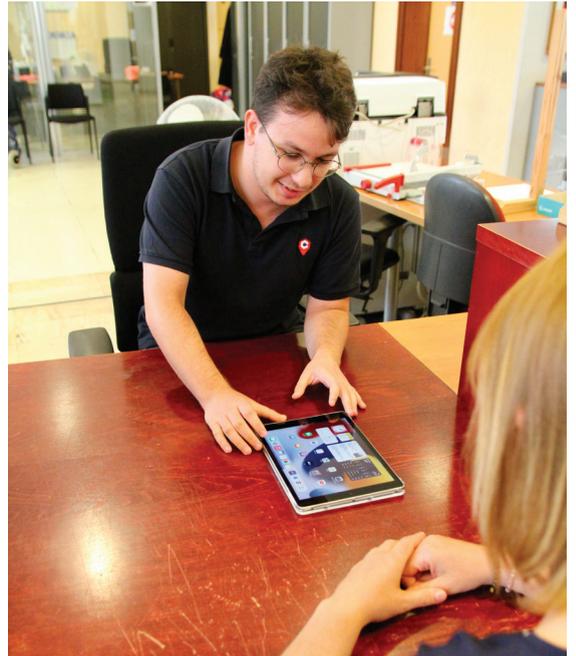
Recensement citoyen

Tout jeune français a l'obligation de se faire recenser dès ses 16 ans.

N'oubliez pas cette démarche, et rendez-vous sur colmar.fr, rubrique Démarches en ligne.

Pré-demande de Pacte civil de solidarité

Mode d'emploi: saisissez directement les informations pour votre pré-demande de PACS sur service-public.fr



*Des difficultés à réaliser vos démarches en ligne ?
Des conseillers numériques sont là pour vous aider.
Prenez rendez-vous sur colmar.fr ou directement
à l'accueil de la Mairie.*

BIEN VIVRE DANS MA VILLE



LA MUNICIPALITÉ EST À VOTRE ÉCOUTE

Permanences du Maire

Le Maire de Colmar favorise un contact direct avec ses concitoyens. Il organise ainsi plusieurs permanences chaque mois, à la Mairie et dans les quartiers.

Les prochaines dates :

- **Jeudi 6 mars 2025** - Mairie annexe - Quartier ouest (accueil dès 8h)
- **Jeudi 13 mars 2025** - Mairie de Colmar - 8h30 (accueil de 7h30 à 8h20)
- **Jeudi 20 mars 2025** - Mairie de Colmar - 8h30 (accueil de 7h30 à 8h20)

À noter: pour faciliter la préparation à l'entretien, vous êtes invités à remplir un formulaire en ligne sur colmar.fr au minimum 48h avant la date de la permanence à laquelle vous souhaitez vous rendre.

Conseil municipal

Les séances du Conseil municipal sont ouvertes au public et retransmises en direct sur la page Facebook de la Ville, ainsi que sur la chaîne locale TV7.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le **lundi 10 mars 2025**.

Facebook live

Le Maire vous donne rendez-vous tous les premiers lundis du mois à 19h sur la page Facebook de la Ville de Colmar.

Durant cette session, il répond en direct aux diverses interrogations concernant la vie municipale et l'actualité locale. Vous pouvez également poser vos questions à l'avance: mairie@colmar.fr

Le prochain Facebook live du Maire, se tiendra le **lundi 3 mars 2025 à 19h**.



DES DISPOSITIFS D'AIDES

Pour accompagner au mieux ses habitants, la Ville de Colmar propose différents dispositifs d'aides et services. Quelques exemples :

Le ciné pass

La Ville de Colmar propose un ciné pass permettant de bénéficier de tarifs réduits au cinéma. Le dispositif concerne trois tranches d'âge :

- Les juniors (6 à 15 ans révolus)
- Les seniors (60 à 69 ans révolus)
- Les seniors plus (70 ans et plus)

Le ciné pass est utilisable au cinéma CGR de Colmar et est valable un an à compter de la date d'achat.



Une aide pour l'acquisition d'un vélo neuf

Moyen de transport plus propre et plus économique, le vélo est un outil précieux au service de la transition écologique. Afin de valoriser son utilisation, la Ville de Colmar a mis en place un dispositif d'aide, en octroyant une subvention pour l'achat d'un vélo neuf par foyer. La participation financière à l'acquisition d'un vélo neuf sera de 120€ maximum. Dans le cas de l'achat d'un vélo à assistance électrique, elle sera de 200€ pour la 1^{re} demande de participation du foyer ou de 100€ pour les foyers ayant déjà bénéficié d'une participation de la Ville pour l'acquisition d'un vélo « classique ».

Aide à la scolarité

Afin de préserver au mieux le pouvoir d'achat des familles colmariennes et de les aider à faire face aux dépenses liées à la scolarisation des enfants, la Ville de Colmar attribue une aide financière aux familles colmariennes dont un enfant entre en école élémentaire ou au collège. Une prime de 75€ est prévue pour chaque enfant qui entre en école élémentaire (CP). Pour un enfant entrant au collège (6^e), la prime s'élève à 100€. Ces mesures concernent aussi bien les établissements publics que privés, colmariens ou non.

Des poules pour réduire les déchets

Colmar Agglomération, dans le cadre de son Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, s'est engagée dans une démarche de réduction à la source des déchets des ménages. Elle propose gratuitement aux usagers possédant un poulailler et un espace extérieur pour les accueillir, un couple de poules pondeuses. Deux poules consomment environ 300g de biodéchets/jour, soit une centaine de kg de biodéchets produits par un ménage de deux personnes sur une année.



Retrouvez tous les dispositifs d'aides sur colmar.fr et agglomeration-colmar.fr

DES TRAVAUX POUR UN MEILLEUR CADRE DE VIE



La collectivité et ses partenaires investissent année après année pour rendre le quartier agréable et pour moderniser les équipements. Voici les opérations les plus importantes réalisées en 2023 et 2024 dans le quartier Saint-Antoine Ladhof.

Voirie

En 2023, des travaux d'aménagement de voirie ont concerné les rues Frédéric Kuhlmann, de l'Orme, de l'Érable et du Marronnier. La couche de roulement a été reprise dans la rue du Ladhof et une liaison douce créée entre le port et la rue des Bonnes gens. La rue Édouard Branly et Untertheinheimerweg ont également été réaménagés, tandis que l'accès à la société Scapalsace a été refait. *Coût total: 2,3 millions€.*



La rue du Marronnier.

En 2024, la rue du Prunier a été réaménagée. Dans la rue du Ladhof, la traversée piétonne a été sécurisée à hauteur de l'école La Fontaine. *Coût: 949000€.*



La rue de l'Orme.

Eau

En 2023, le réseau d'eau a été renouvelé rue du Prunier et rue Frédéric Kuhlmann. *Coût: 720000€.*



Éclairage public

En 2023 et 2024, divers travaux de renouvellement et de rénovation de l'éclairage public ont été réalisés dans les rues Frédéric Kuhlmann, de l'Orme, de l'Érable, du Marronnier, du Prunier et des Bonnes Gens. De nouveaux luminaires dotés de LEDs ont été installés dans l'allée du stade du Ladhof, rues du Pommier, du Cerisier, du Ladhof, Beethoven, de Neuf-Brisach et des Bonnes Gens.

Coût: 659000€.



Électricité

En 2023 et 2024, des chantiers de renforcement et de dévoiement du réseau électrique ont eu lieu rues du Prunier, du Ladhof (au niveau du concessionnaire Renault), André Kiener, Curie, Jacques Daguerre, Jean-Michel Haussmann, Denis Papin, sentier de la Bleich et Unterheinheimerweg. Coût total: 266400€.

Gaz

En 2024, le réseau de gaz a été renouvelé dans les rues Jean-Philippe Rameau, César Franck, Jacques Thibaud, Charles-François Gounod, Jean-Sébastien Bach et Léon Boellmann.

Coût: 527000€.

Loisirs et sport

En 2024, des travaux d'entretien et d'amélioration ont été réalisés au stade du Ladhof et au Stadium.

Coût: 133000€.

Espaces verts

En 2023, un aménagement paysager a été réalisé dans les rues de l'Orme et du Marronnier. La rue Frédéric Kuhlmann a été végétalisée.

En 2024, des travaux de végétalisation ont concerné la rue du Prunier. Coût: 115000€.

Sécurité

En 2023 et 2024, 14 caméras de vidéoprotection ont été installées à différents endroits du quartier. Coût: 180000€.

Enseignement



En 2023 et 2024, des travaux d'entretien et d'amélioration ont été effectués dans le groupe scolaire Jean-Macé et à l'école maternelle La Fontaine. Coût: 362000€.

En 2023 et 2024, d'importants travaux d'accessibilité ont été réalisés à l'école Jean-Macé (mise en conformité des sanitaires, des circulations, création d'un ascenseur). Coût: 850000€. Les travaux se poursuivent en 2025.

La passerelle Confluence

Colmar Agglomération prévoit d'installer une passerelle, pour les cyclistes et les piétons, au-dessus de l'Ill, pour faire la jonction entre l'est de Colmar et la voie verte déjà existante. Des études de faisabilité ont été réalisées en ce sens. Les travaux doivent commencer cette année.

TROMBINOSCOPE DES ÉLUS



Éric Straumann
Maire de Colmar
Président de Colmar Agglomération



Odile Uhrich-Mallet
1^{re} Adjointe au Maire de Colmar
En charge de l'urbanisme, de l'équité
territoriale et de la transition énergétique



Pascal Sala
En charge du commerce,
de l'artisanat et de l'occupation
du domaine public



Sybille Berthet
En charge de la jeunesse,
de l'enfance et de l'éducation



Christian Meistermann
En charge de la voirie, de l'espace public,
du développement durable,
des espaces verts et des milieux naturels



Nathalie Prunier

En charge de la solidarité,
des personnes âgées,
du handicap et de la santé



Michel Spitz

En charge de la culture,
des arts et du patrimoine



Frédérique Schwob

En charge de l'attractivité,
du marketing territorial
et de l'innovation



Olivier Zinck

En charge des finances, de la prospection
budgétaire, de la commande publique
et des affaires juridiques



Michèle Sengelen-Chiodetti

En charge de la vie citoyenne,
des affaires civiles, des ressources
humaines et des relations internationales



Barbaros Mutlu

En charge des sports et des loisirs



Emmanuella Rossi

En charge de la sécurité
et de la médiation



Frédéric Hilbert

En charge de la mobilité douce
et urbaine et des déplacements
à vélo



Alain Ramdani

En charge de la Politique de la ville

UNE VILLE PROPRE EST L'AFFAIRE DE TOUS !



HYGIÈNE PUBLIQUE

Les moustiques tigrés

Présents en France depuis 2004, les moustiques tigrés sévissent désormais sur 70% du territoire français. Avant de voler et de piquer, les moustiques se développent dans l'eau, sous forme de larves. C'est à ce moment qu'il faut agir, avant l'émergence. **Pas d'eau stagnante = pas de moustiques !**

Il faut donc :

- Vider une fois par semaine: coupelles et soucoupes sous les pots de fleurs (ou les remplir de gravier), gamelles, abreuvoirs pour animaux, bâches couvrant le mobilier de jardin, la piscine...
- Entretenir gouttières, rigoles et chenaux (curage), pièges à sable, bondes d'évacuation.
- Ranger à l'abri de la pluie: jouets d'enfant, brouettes, seaux et arrosoirs, poubelles.

Vous pensez avoir reconnu un moustique tigre ? Rendez-vous sur le site suivant, pour plus d'informations : signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/sinformer

En lien avec la Brigade verte, des opérations de démoustication peuvent avoir lieu selon les cas de maladies déclarées.

Les pigeons

Il est rappelé qu'il est interdit de nourrir les pigeons. Un arrêté municipal a été pris en ce sens. Par ailleurs, le nourrissage de pigeons avec du pain ou autres aliments encourage l'apparition d'animaux comme les cafards ou les rats.

Enfin, le nourrissage est une mauvaise pratique car notre nourriture n'est pas adaptée à leur alimentation. Le pigeon reste un animal sauvage et est capable de trouver seul de quoi se nourrir. Vous pouvez tout à fait installer des pics aux endroits de repli des pigeons. Le cas échéant, il est conseillé de prendre contact avec des sociétés spécialisées.

Retrouvez tous les détails sur colmar.fr, dans la rubrique Hygiène publique ou contactez le service par mail à hygiene@colmar.fr



Collecte des déchets

Depuis 2024, les collectes des déchets (ordures ménagères et biodéchets) sont réalisées sur 5 jours, du lundi au vendredi, contre 6 jours auparavant. Merci de sortir vos bacs la veille au soir après 20h et de les rentrer dès que possible après le passage du camion. Utilisez les sacs biodégradables pour les biodéchets et les sacs poubelle pour les ordures ménagères.

Retrouvez le calendrier sur colmar.fr

Généralisation du service anti-tag

La Ville enlève les tags dessinés sur les bâtiments publics (gommage, enlèvement de la peinture...). Elle enlève les tags chez les particuliers si ces derniers ont au préalable déposé une plainte au commissariat central de la police nationale.

Salubrité publique et déjections canines

Sur simple appel gratuit au N° Vert 0 800 800 731 les demandes en matière d'enlèvement de petits détritus (papiers gras, canettes, etc.) ainsi que des déjections canines seront traitées rapidement. Les propriétaires de chiens peuvent retirer gratuitement des sacs en plastique pour récupérer les déjections de leurs animaux à la Mairie.

Les ateliers municipaux et communautaires

Vous y trouverez de nombreux services et le matériel nécessaire au tri des déchets: badge déchetterie, bio-seau, sacs biodéchets, cabas de tri (bouteilles et plastique), guide du tri.

1 avenue de la Foire aux vins, à Colmar

Tél. 03 89 24 66 99

Lundi: de 8h30 à 12h

Mardi au jeudi: de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Vendredi: de 8h30 à 12h et de 14h à 17h





La base nautique de Colmar-Houssen.

Mairie de Colmar

1 place de la Mairie - Tél. 03 89 20 68 68

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Permanence le vendredi jusqu'à 19h (pour l'état civil)

Antenne ouest (annexe)

5a rue de Zurich - Tél. 03 89 79 51 93

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

- Retrouvez tous les services et informations pratiques pour les habitants sur le site Internet colmar.fr
- Envie de sortir à Colmar? Consultez l'agenda des sorties (spectacles, manifestations, concerts, expositions...) sur agenda.colmar.fr